

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 juillet 1960

La séance est ouverte à onze heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. REGIER—ARTICLE DU "CITIZEN" D'OTTAWA SUR LA QUESTION DES DIVORCES

**M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car je veux m'expliquer sur un fait personnel. Dans son numéro d'hier, le *Citizen* d'Ottawa, dont voici un exemplaire, a publié sous la signature de M. Jack Best un article intitulé: "Blocus des divorces—La session du Parlement peut se prolonger".

En premier lieu, il semble qu'on ait révélé aux journaux, du moins en partie, ce qui était censé être une réunion à huis clos du comité de la procédure parlementaire. Je dois alors essayer de rectifier le renseignement erroné que renferme l'article. Comme on se le rappelle, j'ai dit au comité que s'il voulait, entre autre choses, s'engager à analyser la méthode suivant laquelle le Parlement s'occupe des causes de divorce et essayer de trouver des méthodes de rechange, il ferait disparaître en grande partie nos objections. Jamais je n'ai été autorisé, ni n'ai consenti, à lever le blocus, quel qu'il soit, dont la procédure en matière de divorce peut faire l'objet.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Oh, oh! c'est un blocus, n'est-ce pas?

**M. R. J. McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je pose également la question de privilège relativement à la même nouvelle. On cite fidèlement mes paroles et on y décrit fidèlement ce qui s'est passé à cette réunion-là.

### LA FONCTION PUBLIQUE

A PROPOS DE LA NOMINATION DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il croit être en mesure d'annoncer d'ici la fin de la session l'institution de ce qu'on a appelé une commission du genre de la Commission Hoover pour enquêter sur l'organisation du service civil?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, ce sujet a fait l'objet d'un travail et de démarches intenses afin de retenir les services, comme le chef de l'opposition s'y attend, j'en suis sûr, d'hommes et de femmes de première valeur dans notre pays, car, en fin de compte, cette commission aura d'énormes responsabilités et pourra, si l'on peut la doter d'un personnel de première valeur, faire, dans le domaine de ses attributions, un apport précieux dont les Canadiens tireront grand profit pendant bien des années à venir.

Je suis sûr que lorsque le chef de l'opposition faisait partie du cabinet, il tenait beaucoup parfois à s'assurer les services de personnes qui n'étaient pas toujours libres d'être membres de ces organismes, non pas parce qu'elles voulaient se soustraire à l'accomplissement de leurs devoirs de citoyens, mais parce que les circonstances les empêchaient parfois de prêter leur concours comme elles l'auraient voulu.

On m'informe que la question renfermait les mots suivants: "pour enquêter sur le service civil". Je n'entends pas présumer évidemment qu'il en ira ainsi de la commission du type Hoover. Lorsqu'on connaîtra le teneur du mandat, on saura parfaitement à quoi s'en tenir sur la portée générale de l'enquête à faire.

**L'hon. M. Pearson:** Je n'ai pas employé les mots "pour enquêter sur le service civil". J'ai employé les mots: "pour enquêter sur l'organisation du service civil", ce qui est légèrement différent.

### L'AGRICULTURE

VERSEMENTS D'APPOINT—INTERPELLATION À PROPOS DE L'ANNONCE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hazen Argue (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question suscitée par l'intérêt vif et continu qu'on manifeste à l'égard de l'examen que le gouvernement est censé faire du problème du manque de revenus des agriculteurs de l'Ouest. Le premier ministre est-il en mesure de nous dire si le gouvernement fera connaître une fois pour toutes sa politique avant la fin de la session afin que, si jamais